

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**TENUE LE 10 JANVIER 2022 À 19H00 À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU**  
**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA REINE.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Reine siégeant par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, le 10 janvier 2022, à 19 h 00**

Sont présent à cette visioconférence: La mairesse madame Fanny Dupras,

Les conseillères mesdames Marielle Gauthier, Sophie Bouchard, Noémi Soulard, et Karoline Létourneau.

Les conseillers messieurs Réjean Bernard et Jacques Michaud.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Assiste également à l'assemblée par visioconférence, du bureau administratif, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

*Préambule : À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside cette séance participe au vote sur une proposition.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

**2. 22-01-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Arrêté ministériel – État d'urgence sanitaire
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 décembre 2021
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021
7. Avis de motion : règlement « Règlement sur les animaux ».
8. Correspondance;
9. Présentation des comptes à payer;
10. Diverses résolutions:
  - Renouvellement contrat d'assurance FQM assurances Dossier
  - Réforme PCTFA-Taxes foncières agricoles;
  - Emploi Canada 2022;
  - Création d'un fond réservé pour les dépenses d'élections
  - Affectation d'une somme au fond pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
  - Offre de service Mme Ximena Gonzalex; inspecteur municipal et urbanisme
  - Offre Inspecteur municipal M. Jean-Guy Hébert
  - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
  - Dépôt Rapport d'audit PTI 2021 2022-2023 de la CMQ
  - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
  - Soutien technique de la coopérative d'informatique municipale (CIM) 2022
  - Renouvellement de l'adhésion à la fédération Québécoise des municipalités 2022
  - Renouvellement de l'abonnement annuel à Québec municipal pour 2022
  - Cotation au Réseau Biblio pour 2022
  - Entente Intermunicipale Soutien Administratif
  - Bibliothèque suivi Covid 19
  - Cabane patinoire Covid 19
  - Lumières patinoire
11. Période de questions (de 19h30 à 20h);
12. VOIRIE
13. Suivi des actions à faire:
14. Rapport des activités du maire et des conseillers;
15. Sujets divers:
  - Problématique en eau potable -Ressources
16. Clôture de la séance

3. 22-01-02 : ARRÊTÉ MINISTÉRIEL- ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Arrêté ministériel – présence aux séances du conseil et publication

**CONSIDÉRANT QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence.

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu :

**QUE** le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

**QUE** la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, en publiant le tout sur le site internet à : Municipalité de La Reine sur le Facebook municipal et dans le journal L'Entrain.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. 22-01-03: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021.

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Karoline Létourneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5. 22-01-04: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021.

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6. 22-01-05: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021.

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Karoline Létourneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7. AVIS DE MOTION

7.1 Avis de motion est donné par Mme Marielle Gauthier qu'à une prochaine

séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption du règlement « Règlement sur les animaux ».

**8. CORRESPONDANCE**

La greffière-trésorière dépose au Conseil la correspondance.

**9. 22-01-06 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour décembre 2021, au montant de 139 443.90 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et élus, en décembre 2021, au montant net de 12 946.39 \$;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès-D Affaires, Visa ou par chèques, en décembre 2021, totalisant un montant de 5 499.74 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**10. DIVERSES RÉOLUTIONS**

• **22-01-07: RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE FQM**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance soit le renouvellement de la police et celle aussi de la police assurance automobile avec FQM Assurance, au montant de 21 393.43\$ incluant les taxes de 9%.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-08: PAIEMENT DE CRÉDITS TAXES FONCIÈRE AGRICOLE - PCTFA**

**CONSIDÉRANT** la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTA) découlant de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole pour simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles mieux connu sur le nom de projet de loi 248, entrée en vigueur le 1 janvier dernier.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales qui ont déposé un nouveau rôle 2021-2022-2023, le MAPAC versera la compensation pour réduire l'impact fiscal qui découle de la détermination d'une valeur imposable maximale du terrain de toute exploitation agricole

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard de prendre acte de ce document reçu par courriel le 22 décembre 2021 des changements.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-09: EMPLOI CANADA 2022**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité que la directrice générale produit une demande 3 emplois étudiants pour la période de l'été 2022 et remplisse la demande avant le 25 janvier 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-01-10: CRÉATION D'UN FOND DE RÉSERVE POUR LES DÉPENSES D'ÉLECTIONS**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT Qu'**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité :

**DE CRÉER** un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**QUE** ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**22-01-11 :**                    **AFFECTATION D'UNE SOMME AU FOND POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION S À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 22.01.10 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000 \$;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité:

**D'**affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 250 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-12:**                    **OFFRE DE SERVICE URBANISME ET/OU INSPECTEUR**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de C.V. d'une personne à la municipalité qui aurait de la formation et expérience en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a pas encore terminé le plan urbanisme de la municipalité de La Reine;

**CONSIDÉRANT** qu'il est recommandé à la directrice générale ou s'il y a lieu, l'inspecteur municipal de s'informer à qu'elle étape est rendu le plan d'urbanisme pour en faire un suivi ;

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'attendre le suivi du plan d'urbanisme déposé par le passé à la MRC d'Abitibi-Ouest et par la suite rencontrer la personne formée et expérimentée pour lui proposer de poursuivre et terminer le dossier d'urbanisme, s'il y a lieu et si son contrat de service nous satisfait.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-13 :**      **OFFRE INSPECTEUR MUNICIPAL M. JEAN-GUY HÉBERT**

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de l'inspecteur municipal M. Jean-Guy Hébert selon le salaire et les conditions demandées ainsi que le partage de coûts de formation avec les 9 autres municipalités de l'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-01-14:**      **ENTENTE RELATIF À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE** Mme Fanny Dupras, Mairesse et Mme Lise Bégin, directrice générale, secrétaire adjointe, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de La Reine, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

**QUE** Mme Fanny Dupras, mairesse soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Karoline Létourneau et **IL EST RESOLU** à l'unanimité que Mme Fanny Dupras, Mairesse, signe l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM 2022 pour la municipalité de La Reine

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**22-01-15:**      **DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT 2021-2022-2023 DE LA CMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la commission municipale a annoncé en mai 2021, des travaux d'audit concernant l'adoption du budget municipal 2021 ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 dans l'ensemble des municipalités locale qui entrent dans son champ de compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été réalisés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports doivent être déposés à la première séance du conseil qui suit la réception;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité de prendre connaissance et déposer les rapports d'audits concernant le budget 2021 ainsi que celui pour le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

**IL EST RÉSOLU QUE** cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la commission.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-01-16 :**                    **DÉPÔT DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

CONFORMÉMENT l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière-trésorière procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

Le relevé est transféré en date du 10 février 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-17:**                    **SOUTIEN TECHNIQUE DE LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) 2022**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu d'autoriser le paiement pour le soutien technique de la gestion comptable incluant la taxation-perception pour 2022 à la Coopérative d'informatique municipale pour un poste de travail.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-18 :**                    **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR 2022**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Karoline Létourneau et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération Québécoise des municipalités pour 2022

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-01-19:**                    **RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL À QUÉBEC MUNICIPAL POUR 2022**

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu de renouveler l'abonnement annuel à Québec Municipale pour 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-20 :**                    **COTISATION AU RÉSEAU BIBLIOTHÈQUE POUR 2022**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de base obligatoire pour la bibliothèque scolaire-municipal au Réseau Biblio pour 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-01-21 :**                    **ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY POUR FORMATION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF**

Il a été proposé par M. Marielle Gauthier, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité que M. Daniel Céleste poursuivre la formation et du soutien administratif à la directrice générale soit : de 4 à 8 heures par semaine jusqu'au 30 juin 2022 et aux même conditions établies antérieurement entre les deux municipalités.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-01-22:**                    **BIBLIOTHÈQUE CONSIGNES GOUVERNEMENTALE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec laisse la décision de chaque municipalité de garder ouverte ou de fermer leur bibliothèque municipale dû à la propagation du Covid 19 et du virus Omicron;

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de laisser la bibliothèque ouverte en respectant les consignes gouvernementales conditionnelle à ce que les responsables de la bibliothèque sont en accord et qu'ils se sentent en sécurité avec cette décision. Sinon, la bibliothèque sera fermée jusqu'à ce que les responsables se sentent en sécurité avec l'ouverture et leur sécurité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

• **22-01-23:**                    **CABANE DE LA PATINOIRE ET COVID 19**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Karoline Létourneau et résolu à l'unanimité que la cabane de la patinoire reste ouverte pendant la propagation du virus Omicron et Covid 19, que Mme Sophie Bouchard en soit la responsable en ce qui concerne la restriction des bulles familiales, du port du masque et de faire respecter et pour que chacun se conforme aux restrictions gouvernementales établit par le gouvernement.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• **22-01-24:**                    **LUMIÈRES PATINOIRES**

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la directrice générale demande des soumissions pour faire changer les 4 lumières et au besoin refaire faire l'électricité pour que le tout soit sécuritaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

11.                                **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.                                **VOIRIE**

13.                                **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

Il est proposé par M. Jacques Michaud, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la directrice générale demande des soumissions pour faire changer les 4 lumières et au besoin refaire faire l'électricité pour que le tout soit sécuritaire

14.                                **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLÈRES**

Monsieur Réjean Bernard, nous informe que le projet dont il était responsable a été refusé

15.                                **SUJETS DIVERS**

• **22-01-25:**                    **STATION DE POMPAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la station de pompage a connu différents problèmes majeurs durant la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travailleurs autonomes ainsi que différents intervenant ont fait l'entretien mécanique des machines fixes dans la station de pompage, ont réparé une fuite d'eau majeure à la station de pompage et que plusieurs autres problèmes ont été réglé.

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a eu des problèmes survenus et résolu aux niveaux des pompes mais surtout celle pour le benzène;

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité que M. Gérald East demande des soumissions pour acheter une pompe de remplacement si cette dernière venait qu'à briser de nouveau.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

16. **22-01-26 :**                    **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 22h05.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

---

Secrétaire trésorière  
Lise Bégin

---

Mairesse  
Fanny Dupras

*Je, Fanny Dupras, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*